

NEUVIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DES SYNDICATS
LOCAUX AU QUÉBEC

La lutte syndicale
chez les Métallos

1e 29 novembre 1973

Jean Gérin-Lajoie
directeur

La lutte syndicale
chez les Métallos

Jean Gérin-Lajoie, directeur
le 29 novembre, 1973.

Mon rapport moral cette année sera un mini-rapport. Ce sera une invitation à consacrer notre assemblée annuelle à une ambitieuse entreprise de réflexion, de discussions et d'échanges entre nous.

Je propose comme but de cette assemblée le perfectionnement de nos divers outils dans la lutte et l'action syndicales. Je souhaite qu'à la fin de la journée demain, nous ayons fait un pas important pour rendre notre lutte syndicale encore plus compétente, encore plus efficace, encore plus forte, et encore plus fidèle aux besoins et aux aspirations des travailleurs que nous avons l'honneur de représenter.

Cette ambition et ce but: le perfectionnement de nos outils syndicaux, l'affilage de notre hache syndicale, ont présidé au choix des documents de travail et à l'agencement de l'ordre du jour qui sont présentement entre vos mains.

Mon rapport cette année sera un mini-rapport parce qu'il se veut d'abord une présentation et une explication de ces documents et outils de travail mis à votre disposition.

1. Trois sessions différentes, en tables rondes ce matin, en ateliers cet après-midi, et en plénière demain après-midi, pour établir notre programme d'éducation et d'action syndicales pour l'année 1974. Un important document de travail a été préparé pour nous aider à faire l'auto-critique de notre programme de 1973, et la préparation de notre programme de 1973, et la préparation de notre programme de 1974.

2. Deux sessions demain matin, d'abord en tables rondes et ensuite en plénière sur le contenu, le format et le rôle de notre journal "Le METALLO". Les trois numéros très différents de septembre, octobre et novembre 1973 vous ont été donnés pour aider à faire cette évaluation.
3. Le livre intitulé "La lutte syndicale chez les Métallos" vous a été distribué pour aider à faire le point sur l'action syndicale que nous avons vécue et discutée ensemble de 1965 à 1973. Vous pourrez en discuter ici si vous en avez le temps et le désir; mais sans doute son principal usage sera de provoquer la réflexion et la discussion dans votre propre esprit, dans vos réunions de comités et de militants, et dans les cours et ateliers que nous tiendrons en 1974. D'ailleurs la suggestion et ensuite la décision de publier ce livre visaient d'abord ce but: fournir un outil de travail à notre action syndicale.
4. La revue des statistiques, des finances, et des luttes syndicales de 1965 à 1973 a été publiée dans "Le Métallo" de novembre 1973 pour alimenter la réflexion et la discussion sur notre action et nos outils syndicaux tels que nous les avons vécus ensemble depuis 8 ans.
5. Le rapport d'activités pour 1972-73 couvre comme à l'habitude les activités du recrutement, la signature des conventions collectives, les grèves menées, les déclarations publiques faites au nom du Syndicat des Métallos, et les états financiers du fonds de grève du District 5.

6. Les résolutions adoptées par les syndicats locaux et envoyées avant le 16 novembre feront également l'objet d'une étude et d'un rapport du comité des résolutions, ainsi que deux propositions provenant de moi et référées au comité des résolutions.

Comme vous pouvez le constater aisément, je vous propose pour l'assemblée annuelle de 1973 un travail important d'auto-critique entre nous, visant d'abord le but principal auquel je réfèrais tout à l'heure: c'est-à-dire l'affilage de notre hache syndicale, la maintenance de nos outils de travail syndicaux, le perfectionnement de notre compétence et de notre démocratie syndicales.

Avant de vous laisser la parole pour entreprendre ensemble ce travail d'auto-critique, je crois opportun de souligner les raisons, et selon moi la nécessité de nous livrer à ce travail en 1973 et 1974.

Mes trois premières raisons sont d'ordre interne d'abord.

Ma première raison, c'est le fait d'avoir été réélu en février 1973 pour un troisième mandat, et le besoin que je ressens d'une discussion approfondie au début d'un autre mandat qui durera de 1973 à 1977. De plus, j'ai constaté avec une certaine surprise en préparant mon livre que j'avais ressenti ce même besoin d'une discussion de nos problèmes internes à la première assemblée annuelle (après mon élection en 1965) et à la quatrième assemblée annuelle (après ma réélection en 1969). Dans mon esprit, l'absence de lutte et de division électorales en 1973, puisque j'ai été réélu par acclamation, rend ce travail d'auto-critique encore plus nécessaire, moins déchirant et plus fertile qu'il pouvait l'être en 1965 et en 1969.

Ma seconde raison, c'est que les 200 délégués ici présents représentent non seulement les 35,000 travailleurs membres des Métallos au Québec, mais aussi quelque 3,000 officiers et militants élus pour un terme allant de juin 1973 à juin 1976. De ce nombre, environ 800 c'est-à-dire 25%, de nouveaux élus à votre poste actuel. Vous me comprendrez facilement de supposer que nouvellement élus ou réélus, comme je le suis moi-même, à un terme allant de 1973 à 1976, vous ressentiez comme moi le besoin de réfléchir à notre action syndicale et de perfectionner nos outils et notre compétence. La participation vraiment fantastique que vous avez accordée à notre programme formel de formation syndicale depuis le mois de juin, confirme cette supposition dans mon esprit. De plus, je veux signaler ici que 1973 est la première fois où l'élection du directeur coïncide avec celles des officiers de syndicats locaux. Ces deux premières raisons ont donc un effet cumulatif.

Ma troisième raison, c'est qu'en 1973 notre assemblée annuelle se tient juste avant le congrès de la FTQ, comme c'est le cas aussi à tous les deux ans: 1975, 1977 et ainsi de suite. C'est dire que toute la semaine prochaine, nous aurons pleinement l'occasion de réfléchir et discuter de l'orientation générale du syndicalisme et de la société québécoise. Le fait de consacrer toute la semaine prochaine à une discussion générale de cet ordre constitue donc pour nous une invitation à nous livrer à une auto-critique de notre action et de nos outils syndicaux.

Les deux raisons suivantes sont d'un ordre plus externe et plus général.

Ma quatrième raison, en effet, est que les luttes proprement syndicales des travailleurs en général et des Métallos du Québec en particulier, iront en s'accroissant. Or si la lutte syndicale s'accroît, on peut s'attendre à ce que les Métallos continuent d'y occuper le premier rang, comme c'est déjà le cas. Vous verrez dans le rapport d'activités le résumé de 23 grèves au Québec en 1973. Vous avez vu dans Le Métallo une liste pourtant incomplète de 127 grèves depuis 1965. Aucune autre section du mouvement syndical au Québec n'a fait autant de luttes syndicales que nous.

Le désordre croissant de l'économie continuera certainement de provoquer les travailleurs à la lutte. La flambée actuelle des prix en est à l'heure actuelle le symptôme le plus voyant, et pour bon nombre de travailleurs le plus provocateur, surtout quand ils ont signé des contrats de longue durée sans indexation de leur salaire au coût de la vie. Nous avons consacré un numéro entier et spécial du "Métallo" à ce désordre, dans un effort pour aider les travailleurs et les militants à mieux saisir la complexité du phénomène et la profondeur du désordre économique dont il n'est que le symptôme.

De plus, la répartition concrète du pouvoir de décision dans l'entreprise, continue d'alimenter nos luttes syndicales portant sur les clauses normatives qui veulent limiter les pouvoirs exclusifs et arbitraires que le patronat veut conserver souvent à tout prix. Souvent, nous n'en sommes rendus qu'à protéger nos conditions de travail ou de sécurité physique, et déjà sur ces premiers éléments de la dignité humaine, les luttes syndicales doivent être dures et farouches. On peut donc deviner

les luttes que nous prépare une soif grandissante de dignité et de respect chez des travailleurs de plus en plus jeunes et instruits, ou simplement plus conscients et révoltés de la condition qui leur est faite.

Or nous le savons par notre expérience concrète, la lutte syndicale exige de la solidarité, de la force, et donc de la compétence face aux défis nombreux de cette lutte.

Ma cinquième raison, c'est l'ensemble des dangers que le résultat des élections du 29 octobre causera pour le mouvement syndical québécois. Je ne prétends pas, un mois à peine après la tenue du vote, pouvoir en faire une liste ni encore moins une analyse compétente.

Un danger déjà m'apparaît cependant. C'est celui de notre écartèlement entre une identité québécoise accrue de la population et une identité québécoise diminuée du gouvernement que nous avons élu. D'une part en effet, les chiffres du vote indiquent clairement une conscience québécoise accrue parmi l'ensemble des citoyens; et encore plus, il semble, parmi les travailleurs et surtout les travailleurs syndiqués. D'autre part par contre, il se prend de moins en moins de décisions à Québec et de plus en plus de décisions à Ottawa: main-d'oeuvre, taxation, communications, pétrole, énergie, recherches, politiques sociales, logement, bilinguisme, chômage, inflation, politiques agricoles et la liste s'allonge sans cesse.

Ne soyons pas naïfs: la solidité d'une construction baisse quand les plis du contre-plaqué se décollent. C'est exactement ce qui se passe sur le plan politique: un nombre imposant de militants syndicaux (et j'en suis) veut confier les décisions à Québec, pendant que la majorité du vote les a confiées à Ottawa. Un premier effet immédiat de ce dé-

collage du contre-plaqué, sera je crois d'augmenter encore plus les tensions entre le CTC et la FTQ, ce dont nous aurons l'occasion de reparler dès la semaine prochaine.

Ce décollage du contre-plaqué national et social risque aussi d'avoir un effet peut-être moins rapide mais certainement plus grave: c'est celui d'accentuer la répression d'un gouvernement tenté de faire oublier sa démission devant Ottawa par sa "fermeté" devant les travailleurs. Je ne veux pas parler seulement du Bill 89. Je veux parler des projets et même des promesses de candidats libéraux dont l'un est aujourd'hui Notre Premier Ministre et l'autre Notre Ministre du Travail. Il s'agit d'enlever aux élus syndicaux la tenue des votes de grève; il s'agit d'enlever à une majorité de travailleurs le droit de signer un contrat ou de déclencher une grève, pour le confier à un consensus chiffré à 66-2/3 pour cent.

Personne ne peut se surprendre du cynisme de telles propositions, puisqu'elles ont été annoncées à l'avance. Mais personne non plus ne m'empêchera de les dénoncer avec toute l'énergie dont je suis capable. Le seul résultat de ces mesures sera de repousser dans l'illégalité les dirigeants élus et les votes majoritaires des travailleurs syndiqués. J'ai assez dit depuis deux ans, et j'ai assez discuté avec vous en toutes sortes d'occasions, ma conviction que l'illégalité affaiblit la lutte syndicale. Notre Premier Ministre et Notre Ministre du Travail sont au-delà de tout soupçon suffisamment compétents pour savoir que cela est parfaitement vrai. C'est à mon sens en toute connaissance de cause qu'ils entendent mettre les rouages de l'Etat au service de l'exploitation

des travailleurs, en rendant illégales nos voies normales et libres de décisions dans nos luttes syndicales. Ils savent parfaitement bien que notre lutte syndicale est plus faible quand il faut en même temps combattre et la loi et le patron; je me crois en droit de conclure qu'ils le projettent parce qu'ils le savent.

Nul autre groupe comparable de travailleurs a plus bataillé au Québec que les 35,000 métallos représentés ici aujourd'hui. Qu'a-t-on à reprocher aux 127 grèves que nous avons faites depuis huit ans au Québec? Qu'a-t-on à reprocher aux 23 grèves que nous avons faites en 1973? Qu'a-t-on à reprocher aux décisions démocratiques des 250 syndicats locaux des Métallos au Québec?

Déjà le droit de grève est trop brimé au Québec. Combien de Nos Ministres se pâment d'aise au seul désir d'attirer une entreprise américaine, mais se pâment aussi d'effroi à la seule suggestion de donner aux travailleurs le droit de faire la grève en tout temps, comme la loi américaine le permet?

Je lance un appel pressant à tous ceux qui restent libres au Québec, de respecter ce qui reste de nos libertés syndicales.

Et en même temps, je considère important, pour nous qui représentons des travailleurs syndiqués et membres du Syndicat des Métallos, de tremper encore mieux nos outils de lutte qui peut-être seront mis à rude épreuve.

Sans le souhaiter, je crains que 1974 soit la première de quatre années plus longues que la moyenne.

Deux projets d'action

Le plus brièvement possible et sans doute de façon incomplète, j'ai tenté de donner cinq raisons du but que je propose à cette assemblée annuelle: le perfectionnement de nos outils syndicaux; et des moyens utilisés pour viser ce but: l'auto-critique et des projets d'action.

Avant de terminer, j'aimerais souligner deux projets d'action qui pourront si vous le voulez, être discutés ici, et surtout ce qui est plus important, influencer votre action future dans votre syndicat local, avec vos militants et vos membres.

Le premier projet est ce programme d'enquêtes et d'échanges sur les conditions de sécurité physique dans nos mines et dans nos usines. Ce projet de programme fait partie du document de travail qui vous est soumis pour vos discussions sur l'éducation et l'action syndicales. À mon sens ce projet devrait aussi inclure, s'il est ratifié, une discussion à la base dans nos syndicats et parmi les militants, sur l'inaction et le silence coupables du Ministère de la Justice du Québec devant les amendements qu'il faudrait apporter au Code Criminel pour pouvoir corriger et au besoin punir les négligences et infractions patronales, au chapitre de la sécurité physique des travailleurs et la protection qu'ils réclament contre non seulement les accidents mais aussi les maladies industrielles.

Le 23 mars 1971, le Ministre de la Justice faisait la promesse suivante:

"Mon ministère étudiera également de quelle façon le Code Criminel pourrait être amendé de manière à créer une offense qui, sans avoir la gravité de la négligence prévue à l'article 192 du Code Criminel, couvrirait les cas où la conduite d'une personne a causé un décès, sans toutefois que ce soit par insouciance déréglée et téméraire à l'égard de la vie et de la sécurité d'autrui."

Trois ans ont passé; bien d'autres travailleurs sont morts depuis; le Ministère n'a toujours rien fait; le gouvernement fédéral non plus.

Le second projet est un objectif que je vous propose dans vos négociations respectives avec vos employeurs. Je vous propose d'adopter comme objectif de négociation, le paiement par l'employeur d'un budget annuel d'heures de travail payées, et utilisées pour l'éducation syndicale selon la façon qui sera décidée par le syndicat local.

Je vous propose de viser comme objectif huit heures de travail par année, multiplié par le nombre de travailleurs. Par exemple, pour une usine de 100 travailleurs, un budget annuel de 800 heures payées et consacrées à l'éducation syndicale. L'équivalent d'un congé-éducation annuel d'une journée. 800 heures par année de formation syndicale dans un syndicat local de 100 travailleurs, ça fait beaucoup de formation syndicale. Dans mon esprit, elle serait répartie par le syndicat local lui-même parmi ses officiers, ses délégués d'atelier, ses militants et la base elle-même des travailleurs.

Je réfère au comité de résolutions, pour son étude et ses recommandations, cette formule peut-être inédite de financement de nos ambitions en matière de formation syndicale. Le besoin d'une telle formule, selon moi, provient du fait déjà évident et appelé à s'aggraver, du décalage entre les ressources financières provenant de nos cotisations syndicales, et les ambitions que nous avons de bâtir un syndicat et une action syndicales qui soient de plus en plus la possession des travailleurs que nous tentons de représenter.

